Pau (64) : un livreur migrant congolais et son complice ivoirien détournent près de 200 colis de Leboncoin pour le compte d'escrocs en Côte d'Ivoire (MàJ : ils sont condamnés à du sursis et du ferme aménagé sous bracelet)

07/06/2024 à 23h14



07/06/2024

(…) Le plus âgé, Fredy Onema Ekonda, est livreur chez Chronopost à Pau [il a depuis été licencié, ndlr]. Recruté par le second, Mouhamed Camara, son rôle est de récupérer les colis ciblés et de les expédier au profit de Mouhamed, chargé de les faire suivre en Côte d'Ivoire, pays dont il est originaire. (…)

Le tribunal revoit les peines à la baisse. Fredy s'en sort avec 24 mois de prison dont 15 assortis d'un sursis probatoire (SP). Mouhamed écope de 36 mois dont 18 avec SP. Soit 9 et 18

mois ferme qu’ils pourront purger sous bracelet électronique. (…)

La République des Pyrénées

08/03/2023

Les gendarmes ont dénombré 194 colis frauduleux entre le 31 octobre 2021 et le 10 janvier 2023, date à laquelle le livreur a été interpellé. Plusieurs dizaines de victimes sont déjà recensées.

Le livreur, sous-traitant de Chronopost à Pau, a visiblement été « un rouage important » d’une vaste escroquerie aux colis frauduleux, via le site de ventes en lignes Le Bon coin. Deux mois après son interpellation, puis son placement en détention provisoire, il fait appel ce mardi devant la chambre de l’instruction de son maintien en prison.

(…) Les vendeurs ont été trompés par de faux acheteurs, dissimulés derrière des lignes téléphoniques temporaires, en Côte d’Ivoire.

(…) Les enquêteurs ont établi que 194 colis auraient été détournés entre le 31 octobre 2021 et le 10 janvier 2023, date de l’interpellation du livreur. 86 plaintes ont déjà été regroupées, pour un préjudice évalué à plus de 82 000 €. On parle essentiellement d’objets multimédia, téléphones, ordinateurs, télévisions, consoles… Une quarantaine d’autres plaintes resteraient à traiter, sans compter la cinquantaine de victimes qui n’auraient pas encore été identifiées.

(…) Le livreur parle en garde à vue. Il livre le nom de son donneur d’ordre, qui travaille à Serres-Castet. Il lui est aussi arrivé d’être contacté par deux personnes depuis la Côte d’Ivoire. Il était payé 50 € par colis récupéré. Il était

alerté la veille des colis à détourner. Il explique qu'il n'avait pas pris conscience ni de « l'ampleur » ni du caractère illégal de ce qu'il faisait.

(…) Le juge des libertés et de la détention a refusé le 16 février dernier la demande de mise en liberté du livreur, un Congolais de 34 ans installé en France depuis 2009.

La Rép des Pyrénées

(Merci à René)